

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.

En vigueur au 12 Juin 2025

	Montant du prix de vente	Honoraires TTC
Locaux à usage d'habitation Lorsque le prix de vente est inférieur à 40 000€, les honoraires sont exprimés en euros. Lorsque le prix de vente est supérieur ou égal à 40 000€, les honoraires sont exprimés en pourcentage du montant du prix de vente. Les pourcentages de chaque tranche ne se cumulent pas entre eux	0€ à 40 000€	4 000 €
	De 40 001 € à 80 000€	10 %
	De 80 001 € à 125 000€	9 %
	De 125 001 € à 250 000€	7 %
	De 250 001 € à 500 000€	6 %
	De 500 001 € à 1 000 000€	5 %
	Au-delà de 1 000 001 €	4,5%
Bâtiments ou terrains voués à des réalisations de lotissements ou de promotions immobilières	12% du prix de vente	
Exploitations agricoles, viti-vinicoles	12% du prix de vente	

Sauf convention expresse entre les parties, la rémunération sera à la charge du mandant.

Pour un mandat de vente, le montant des honoraires ainsi déterminé sera déduit du prix de vente.

Pour un mandat de recherche, le montant des honoraires ainsi déterminé sera versé en sus du prix de vente.

Frais notariés non compris

